



Problème avec Gaz de France

Par **beno2410**, le **15/03/2010** à **11:33**

Bonjour,

J'ai un problème avec GDF.

J'ai habité dans une maison entre Octobre 2007 et Octobre 2009.

Lorsque je suis entré dans cette maison j'ai effectué mes ouvertures de compteur (EDF et GDF) par internet. J'ai reçu pour les deux une confirmation de mon inscription par mail m'indiquant que je serai contacté dans les meilleurs délais pour finaliser le contrat. Hors je n'ai reçu que l'appel de EDF pour l'ouverture de ma ligne mais jamais celui de GDF jusqu'au mois de Septembre 2009 où ils se sont (enfin) réveillés et sont venu me couper le compteur (qui fonctionnait jusque là). Je les ai appelés pour leur expliquer le problème et il s'est avéré que les anciens locataires de mon logement n'ont jamais fait le nécessaire pour la fermeture du compteur et qu'à cause de ça, ils n'avaient par repris contact avec moi. Nous avons, donc, convenu d'une solution et ils devaient m'envoyer le contrat ainsi que la facture des deux années impayé. Au mois de novembre 2009 j'ai déménagé et, donc, j'ai résilié mes abonnements à EDF et GDF et j'ai reçu, pour les deux, mes factures de fin de contrat que j'ai réglé aussitôt. Et aujourd'hui (mars 2010) je reçois un courrier de GDF avec la fameuse facture des 2 ans de consommation que je leur doit. Sauf qu'étant donné que j'ai réglé la résiliation et la fermeture du compteur pour la fin du contrat de GDF (voici la question) Ont-ils le droit de me réclamer aujourd'hui la somme alors que j'ai résilié et clôturer le compte et signé le bail de sorti de mon ancien logement ?

D'avance merci pour votre réponse.

Cordialement.